AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0257
FR0000054470-FS0186

5 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 février 2026, la société Barclays Capital Securities Limited[1] (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 27 février 2026, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, individuellement, 6 820 473 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) n'a franchi aucun seuil et détient, au 27 février 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 258 925 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société[2] répartis comme suit :

	Actions et droit de vote	**% capital**	**% droits de vote**
Barclays Bank Plc	438 452	0,33	0,30
Barclays Capital Securities Limited	6 820 473	5,06	4,57
Total Barclays Plc	**7 258 925**	**5,39**	**4,87**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 761 492 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 483 367 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 421 951 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance ; et

- 5 061 416 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 juin 2026 et le 8 novembre 2027.

[1] Contrôlée par la société Barclays Plc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 134 697 071 actions représentant 149 117 817 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.